



Les Drôles en Groles
Secrétariat administratif
10 Bld du Nord 93220 GAGNY
TEL : 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Gagny le 6 septembre 2025

**WEEK-END « LA VALLE DE L'YONNE »
Du 8 au 11 novembre 2025 à ARMEAU (89)**

La sortie à caractère sportif est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 24 maximum

Dates : du samedi 8 au mardi 11 novembre 2025

Déplacements : Voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME :

Rendez-vous le samedi 8 novembre 2025 à partir de 9 h 30 à Villeneuve-sur-Yonne sur le parking derrière l'Hôtel de Ville le long de l'Yonne N : 48°05' 06" - E 003°17'40"

Samedi 8 novembre 2025 : Cartes 2518 E – 2618 O

Randonnée de 17 km dénivelé cumulé 552 m



Boucle en partant de Villeneuve-sur-Yonne en passant par la porte de Sens. Vue originale sur la vallée de l'Yonne, des sous-bois et des collines dégagées. Nous emprunterons le GRP Tour de l'Orvanne puis le GR 213. Retour aux voitures pour visite dégustation à la miellerie Dosnon puis installation au gîte à Arneau.

Dimanche 9 novembre 2025 : Carte 2619 O

Randonnée de 14,5 km – dénivelé cumulé 400 m



Départ du gîte à pied pour une boucle qui nous fera passer devant le Château de Palteau et son énigme du Masque de Fer, jusqu'au Château de Feys et retour par le chemin de halage le long de l'Yonne.

Lundi 10 novembre 2025 : Carte 2720 E

Une heure de trajet pour arriver à Chablis (60 Km) parking les Peulons près du centre de secours et de la coopérative vinicole.

Randonnée de 14,5 km dénivelé cumulé de 400



Nous traverserons en partie Chablis pour rentrer dans les vignobles, nous prendrons le PR pour longer le Mont de Milieu avec de superbes panoramas jusqu'à Fleys. Descente dans la plaine des Serres, Côte au Chat et retour à Chablis. Retour aux voitures et départ pour le Domaine de la Meulière à Fleys où nous sommes attendus chez un viticulteur pour dégustation de différents crus chabliens.

Mardi 11 novembre 2025 : Carte 2618 O

Nous remontons au nord de 30 Km pour une boucle de 12 Km au départ du parking près du lavoir à Fontaine-la-Gaillarde.

Dénivelé cumulé 240 m 

Nous prenons le PR pour rejoindre la Vallée de la Vanne en traversant Saligny, puis nous longerons l'aqueduc sur 1 Km qui amenait l'eau de la Vanne à Paris. Nous traverserons le Bois de Mitois pour retrouver Fontaine-la-Gaillarde. Pique-nique et retour vers Gagny.

HÉBERGEMENT :

Village CAP FRANCE "Vallée de l'Yonne" 1, rue de l'orme - 89500 ARMEAU

Chambres 2 lits simples : chaque chambre dispose d'une salle de bain et toilettes séparées. Les draps et le linge de toilette sont fournis

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **240 €** par personne en pension complète en chambre double.

Le prix comprend :

- L'apéritif de bienvenue
- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour avec vin inclus au repas
- Les pique-niques du dimanche 9 novembre au mardi 11 novembre 2025
- Le linge de toilette, le lit fait à l'arrivée
- Les soirées animées prévues à la résidence
- Frais de dossier de l'hébergeur.
- L'accompagnement des randonnées par les animateurs des Drôles en Groles.
- Le covoiturage sur place pour se rendre sur le lieu des randonnées.
- Les diverses visites prévues durant le séjour
- La taxe de séjour.
- Frais d'établissement des contrats, frais postaux.
- Frais d'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage en covoiturage aller Gagny- Armeau – retour Armeau - Gagny.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Les pots de convivialité lors du briefing
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association) et doit être adressée à Alain ROHOU, 15 bis sentier des diardes 93220 Gagny ou Alain MAVRE, 21 rue Emile Fontaine 93220 Gagny

En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Chaque équipage de 4 personnes constitué par les animateurs gèrera la contribution au frais de déplacement

Trajet aller-retour

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation annoncée plus de 90 jours avant le début du séjour : 30 % du coût du séjour
- Annulation annoncée entre 90 et 30 jours avant la date du début du séjour : 70% du coût du séjour
- Annulation annoncée moins de 30 jours 100 % du coût du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

« Les deux Alains »

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (*préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents*).

Week-end « La Vallée de l'Yonne » du 8 au 11 novembre 2025

A RENVOYER AVANT LE 15 octobre 2025

Nom : Prénom :

Je participe au week-end

Voiture : ☐ oui ☐ non

Nombre de places disponibles :

Signature : Date :

A retourner chez Alain ROHOU, 15 bis, sentier des diardes 93220 GAGNY ou
chez Alain MAVRE, 21, rue Emile Fontaine 93220 GAGNY

Accompagné d'un chèque de 100 € à l'ordre des "Drôles en Groles »